

# Participation 2023



La Réserve Spéciale de Participation (RSP) s'élève en 2023 à 153,1 M€, elle est à répartir entre les salariés des sociétés du groupe AIRBUS GROUP adhérentes ayant au minimum 3 mois d'ancienneté en 2023. La part fixe s'élève à **1800,47€** pour une année complète de présence en 2023, à laquelle s'ajoute **1,9104%** du salaire annuel brut de chaque salarié.

Brut annuel	Part individuelle 12 mois de présence	Part individuelle hiérarchisée	Participation 2023 brute	Participation 2023 nette
25 000 €	1 800,47 €	477,59 €	2 278,06 €	<b>2 057,09 €</b>
30 000 €	1 800,47 €	573,11 €	2 373,58 €	<b>2 143,34 €</b>
35 000 €	1 800,47 €	668,63 €	2 469,10 €	<b>2 229,59 €</b>
40 000 €	1 800,47 €	764,14 €	2 564,61 €	<b>2 315,85 €</b>
60 000 €	1 800,47 €	1 146,22 €	2 946,69 €	<b>2 660,86 €</b>
80 000 €	1 800,47 €	1 528,29 €	3 328,76 €	<b>3 005,87 €</b>
100 000 €	1 800,47 €	1 910,36 €	3 710,83 €	<b>3 350,88 €</b>

Le versement de la prime de participation est prévu fin juin 2024.

## CHOIX DU VERSEMENT :

Communication aux salariés (email REWARD) entre le 13 et le 19 mai. Choix des salariés entre le 22 mai et le 5 juin 2024 sur le site Amundi.

- paiement direct sur salaire de Juin,
- placement sur PEG,
- placement PERCOL, abondé de 80 % avec plafond de 600 € pour l'année ( y compris les placements éventuels de l'intéressement au titre des versements volontaires) exonéré de l'impôt sur le revenu.

**Attention, si le salarié ne précise pas de choix, la prime est automatiquement versée sur le PEG et le PERCOL à 50/50. Si vous souhaitez un paiement direct sur salaire de juin, il faut impérativement faire ce choix sur le site Amundi avant le 5 juin 2024.**

## COMMENTAIRES CGT :

*La participation est un dispositif légal de partage des richesses créées par les salariés. Nous sommes contre l'application qui en est faite à Airbus qui donne moins à ceux qui gagnent moins. Seul la CGT a proposé à la direction de revoir la répartition et de la rendre uniforme à tous.*